

CR conseil municipal 25-11-2022

Présents : Alain Armagnac, Didier Bargiacchi, Laurent Vaurs, Brice Lauret, Bernard Laurent, Laure Touchet, Sophie Plattner

Secrétaire de séance : Sophie Plattner

Ordre du jour

1 Participation CLECT 2022

2 Décision budgétaire modificative n°3. Opération d'ordre

3 Transfert de 1% de la taxe d'aménagement à la 4C

4 Liste de non-valeur

5 Questions diverses

1 -Participation CLECT 2022

(rappel : charges dues à la 4C pour les compétences qu'on lui a transférées, soit voirie, ordures ménagères et écoles)

Il faut savoir que depuis 2014 le budget école est financé par la 4 C. En 2021 nous avons fini de payer cette somme due. Elle était étalée sur 7 ans.

Désormais le budget écoles est un pot commun de la 4C.

Les ordures ménagères s'autofinancent par la taxe. Nos seules charges dues concernent donc la voirie.

Voirie : les dépenses d'entretien sont les mêmes que l'an dernier : **4848 €** TTC (entreprise Agriforest). De cette somme nous seront déduits **306,50 €** (part de la taxe professionnelle rétribuée aux communes par la 4C). Investissement (goudronnage Peyralade et Castanié) : **9304 €**

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2 -décision budgétaire modificative n°3. Opération d'ordre

Il s'agit d'une anomalie comptable qui n'a pas été vérifiée par la DGFIP et il est à noter que depuis trois ans l'état a supprimé le service des conseillers des impôts à Cordes, ce qui rend plus difficile le travail de comptabilité de la mairie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3- Transfert de 1% de la taxe d'aménagement à la 4C

L'état impose à la 4 C de prélever des taxes d'aménagement sur la commune à partir de 2023.

Ce taux d'imposition est fixé par délibération pour 1 an max.

Celui-ci est révisable chaque année.

Cette taxe qui concerne les opérations de construction, rénovation à partir de 5m2.

Discussion sur le fait que les élus ont fait un gros travail sur le PLUI, repris par le bureau d'études (payé 200 000 €). Est-il pertinent de dessaisir les élus des communes de cette mission pour la confier à la 4C ? Est-il pertinent de verser de l'argent pour une mission que la 4C n'a pas encore commencé ?

4 abstentions 1 contre 1 pour

4 -Liste de non-valeur

125 euros sont à inscrire sur la liste de non valeur, suite à une erreur de comptabilité.

Cela concerne un avoir EDF payé par erreur qui ne peut être remboursé.

Approuvé à l'unanimité.

5-bilan de mi-mandat

Après un tour de table, chaque élu exprime ses impressions, sont ressenti, sur les 3 années passées.

Suite à cette discussion nous avons repris les divers points qui n'ont pas abouti à ce jour.

-proposition de Mme Chatrenet de faire passer des annonces et informations :

On décide de faire passer un mail aux habitants expliquant cette proposition et leur proposant d'envoyer leur adresse mail Mme Chatrenet s'ils sont intéressés.

-publication des compte-rendu des assemblées citoyennes de la mairie sur le site :

Sophie propose de le faire. Discussion à propos du dernier compte rendu, amendé par Mme Rudelle : il est décidé de le renvoyer aux habitants avec les corrections, sans changer la rédaction.

-mise à jour de l'agenda sur le site : on propose que la secrétaire s'en occupe, tandis que Sophie reprend la gestion des comptes rendus

-signalisation des sentiers de randonnée par la 4C : c'est en standby pour l'instant.

Il avait été décidé que la 4C s'occupe de la Grésinhola, et la mairie des autres sentiers. Il reste aussi à voir avec St Michel pour la balade de la vallée des moulins. Dossiers à reprendre.

-église et cimetière : il faut monter une commission pour aménager ces espaces, et établir un nouveau règlement intérieur.

-les commissions : pourquoi la commission écologie n'a pas « décollé » ? pour cette commission comme pour les autres, il faudrait une personne meneuse.

-le muret rue de la Joanada est abîmé par les passages répétés de poids lourds et l'érosion. En cas d'éboulement, la mairie est tenue de le reconstruire. Discussion sur la pertinence de refaire la partie haute sans faire la partie basse. Dossier travaux à suivre ;

-Atlas de la biodiversité : le dossier n'a pas été retenu. Entre temps il s'avère que St Michel et Vaour veulent aussi proposer un dossier. La commission conseille de se présenter de façon regroupée. Les élus approuvent la poursuite de la démarche.

-abandon du projet « cafés citoyens » au profit des assemblées citoyennes

-chantiers participatifs : réparation du lavoir à prévoir

-cabane de l'ours a été réalisée.

-passage canadien : voir avec Mr Voinot s'il a contacté le département à ce sujet.

- désormais les compte-rendu ne seront plus délivrés en papier, à voir sur le site internet.

-il faut finaliser la question de l'éclairage public. Brice Lauret et Florian Bourgoïn proposent une marche à suivre pour avancer.

-l'idée d'un concert dans l'église de Roussayrolles par les élèves de l'école de musique de St Antonin est envisagée. Préciser la date.

Discussion autour du chauffage du logement communal peu performant, problème de bouchon de suie dû à la condensation dans le conduit ; Le chauffagiste Jérôme Rodriguez va venir voir si la section de tuyau est bien adaptée au poêle, et éventuellement le changer. Il faudrait également mettre une protection plus large au-dessus afin d'empêcher la pluie de pénétrer dans la cheminée. En attendant un élu va venir ramoner.

Fin de la séance à 23H45.